



- Directions
- Centre Spécialisé "Val d'Yon"
- Service Milieu Ouvert
- Util'85
- Service des Tutelles

Contacts

Enfants, Adultes, Familles
Association Sauvegarde 85

Siège social, Direction générale

Chemin de la Pairette - BP 163
 85004 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. 02 51 05 33 59
 Fax 02 51 62 10 07
 E-mail : dg@sauvegarde-85.asso.fr

Centre Spécialisé "Val d'Yon" (Institut Médico-Educatif - SESSAD)

Chemin de la Pairette - BP 645
 85016 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. 02 51 36 18 16
 Fax 02 51 47 92 31
 E-mail : sauvegarde.cs.valdyon@wanadoo.fr
 sauvegarde.sessad.valdyon@wanadoo.fr

Util'85

(ESAT - Entreprise Adaptée)
 Rue Latécoère
 ZI Belle Place
 85000 La Roche-sur-Yon
 Tél. 02 51 46 27 67
 Fax 02 51 36 28 69
 E-mail : util85sauvegarde@aol.com

Service Milieu Ouvert

(AEMO - AcE - IOE - Enquêtes Sociales
 Point Rencontre - Médiation)
 Chemin de la Pairette - BP 742
 85018 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. 02 51 44 50 70
 Fax 02 51 44 50 79
 E-mail : smo@sauvegarde-85.asso.fr

Service des Tutelles

(Tutelles enfants - Tutelles adultes)
 Chemin de la Pairette - BP 204
 85005 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. 02 51 44 50 78
 Fax 02 51 44 85 65
 E-mail : tutelles@sauvegarde85.asso.fr



Enfants, Adultes, Familles

Association Sauvegarde 85

Chemin de la Pairette - BP 163
 85004 La Roche-sur-Yon Cedex
 Tél. 02 51 05 33 59
 Fax 02 51 62 10 07
 E-mail : dg@sauvegarde-85.asso.fr



Enfants, Adultes, Familles

Association Sauvegarde 85

**Protection et accompagnement
 des personnes vulnérables**

La Sauvegarde 85 adhère à des fédérations d'associations,
 reconnues d'Utilité Publique, notamment l'UNASEA et l'URIPSS.

LA SAUVEGARDE EN BREF

Une Association de proximité et diversifiée

L'Association Sauvegarde 85 oeuvre chaque jour pour accompagner et accueillir des personnes handicapées et/ou en difficulté sociale, personnelle ou familiale, sur l'ensemble du département.

Créée en 1958 sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901, notre association représente aujourd'hui :

47 membres de l'Assemblée Générale,
21 membres bénévoles du Conseil d'Administration,

1 Président,

320 salariés et assimilés, professionnels de l'action sociale et médico-sociale, répartis sur tout le département,

1 Directeur Général,

4 Directeurs de secteur.

2600 jeunes et adultes accompagnés chaque année.

Centre spécialisé Val d'Yon :

- 1 Institut Médico-Educatif,
- 1 Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).

Util'85 :

- 1 Établissement et Service d'Aide au Travail (ESAT),
- 1 Entreprise Adaptée

Service de Milieu Ouvert :

- 1 service d'Action Educative,
- 1 service d'Investigation,
- 1 Point Rencontre,
- 1 service de Médiation familiale.

Service de Tutelles :

- Mesures de protection Enfants
- Mesures de protection Adultes.

25 sites géographiques,
10 millions d'euros de budgets.



Des missions de service public et d'intérêt général

L'Association SAUVEGARDE 85 fonctionne grâce au financement des pouvoirs publics et en convention avec :

• L'Etat, et plus particulièrement :

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales,
L'Education Nationale,
Le Ministère de la Justice (Cour d'Appel de Poitiers, Tribunaux d'Instance et de Grande Instance),
La Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse,
La Direction du Travail et de l'Emploi,

• Le Conseil Général de la Vendée,

plus particulièrement la Direction de la Solidarité et de la Famille,

• Les Villes du Département,

• Les Caisses d'Assurance Maladie, d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole, et autres caisses.

➤ Un Conseil actif et participatif

La Sauvegarde s'appuie sur un Conseil d'Administration et un Bureau, composés de bénévoles responsables dont les actions sont orientées par l'écoute et le conseil, pour gérer l'ensemble associatif, promouvoir des projets, et répondre avec les professionnels aux attentes des personnes qui lui sont confiées.

Les Orientations et les Engagements pour 2007-2011

Mieux communiquer

- Mieux vivre ensemble une vie associative.
- Mieux communiquer en interne et en externe sur la mission de participation et de consolidation d'une société démocratique et solidaire.

Assurer une dynamique continue à la vie associative

- Développer l'écoute des personnes accompagnées pour mieux répondre à leurs préoccupations et donner toute leur place aux personnes en situation de handicap au sein de l'association.
- Favoriser les échanges transversaux sur les besoins, les pratiques, les compétences, s'ouvrir davantage.
- Développer la formation professionnelle et les compétences de tous les acteurs.
- Mettre en place un groupe de suivi du projet associatif.

Mieux agir ensemble

- Réaffirmer le militantisme, afficher et diffuser les positionnements politiques sociétaux et être force de propositions.
- Conforter le rôle et la place de chacun et les relations administrateurs - salariés, afin de renforcer l'identité associative.
- Rester vigilants sur les évolutions du travail social en affirmant nos convictions.

Réaffirmer notre éthique associative

- Mettre en avant nos valeurs, et veiller à leur respect entre autre par la création d'un comité d'Éthique.
- Veiller à ce que les moyens autorisés garantissent la bonne mise en œuvre, la qualité de nos missions et notre crédibilité d'action.
- Rechercher l'adaptation permanente de notre potentiel aux besoins des personnes en difficultés.

Faire partager et sensibiliser

- Faire connaître et reconnaître l'association et sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'être solidaire dans les différences et à la place de chacun comme citoyen.
- Développer la mise en réseau, pour introduire du contradictoire et des synergies en partenariat avec les autres associations.

Innover

- Associer davantage et faire participer les personnes accompagnées aux actions qui les concernent.
- Rechercher des réponses nouvelles et les expérimenter pour mieux s'adapter aux besoins des personnes accompagnées.
- Proposer des réponses aux besoins non satisfaits ou à venir.
- Développer les singularités de la Sauvegarde 85 pour travailler en complémentarité avec les autres associations.

Evaluer

- L'évaluation doit garantir la mise en œuvre du projet associatif. Ainsi, différents outils peuvent être mis en place.
- Les travaux du groupe de suivi et du comité d'éthique seront présentés annuellement et débattus au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale.
- Un conseil d'administration, consacré à ce débat politique sous forme de séminaire, qui aura pour objet d'évaluer politiquement le projet associatif et d'en faire le rapport à l'Assemblée générale.

Des Plans d'Action seront mis en place pour chaque orientation/engagement, dans le cadre du groupe de suivi du Projet Quinquennal. Ces Plans auront donc l'objectif de "faire vivre" le Projet Associatif.

➤ Suivre une philosophie commune

Quelles que soient les circonstances de leurs interventions, les bénévoles et les professionnels de la Sauvegarde travaillent autour d'une politique fédératrice.

- **Placer** l'utilisateur au cœur de leurs préoccupations humanistes (l'Homme au centre du Projet), respecter et promouvoir la personne,
- **Diriger** leurs actions vers les jeunes, les adultes et les familles les plus en difficulté,
- **Etre à l'écoute** des évolutions de la société, des besoins des personnes,
- **Faire vivre** un esprit associatif, favorisant le pluralisme, l'adaptation et l'innovation dans leurs projets et leurs actions.



➤ Réunir des compétences

Au fil des années, la Sauvegarde et ses salariés* ont acquis un savoir-faire, en perpétuelle évolution, notamment en termes :

- **de protection et d'aide** aux mineurs et adultes en danger ou en situation critique, vulnérables,
- **d'aide et de conseil** aux familles en difficultés et/ou en conflit,
- **d'aide à la gestion** des budgets familiaux, et des biens patrimoniaux,
- **d'éducation et d'apprentissage** spécialisé, de soins thérapeutiques aux jeunes déficients intellectuels,
- **d'accompagnement social** de jeunes et d'adultes en difficulté,
- **d'accueil d'adultes handicapés** dans des structures de travail protégé et adapté.

* qualifiés dans tous les métiers de l'éducation spécialisée, l'action sociale, la psychologie, les soins médicaux et paramédicaux spécialisés, l'enseignement, l'entretien, l'administration et l'encadrement.

➤ Apporter à chacun une aide personnalisée

Les missions de la Sauvegarde sur le plan départemental, et ses engagements aux plans régional et national conduisent ses collaborateurs à :

- **Participer** avec tous ceux qui, bénévoles et professionnels, agissent pour aider les enfants, adolescents, adultes vivant seuls ou en famille, dans leurs difficultés personnelles, familiales, sociales et leurs handicaps.
- **Promouvoir, créer, gérer, animer**, avec des partenaires locaux tous projets et dispositifs dont l'existence se révélerait nécessaire.
- **S'engager**, avec les services publics et les autres organismes compétents, à la coordination des diverses initiatives et actions, et répondre à ces missions dans le domaine de l'éducation, de la prévention et de l'insertion, et :
 - donner tous avis sur les questions concernant l'enfance, l'adolescence, les adultes et familles en difficulté, le handicap,
 - organiser toutes actions qui paraissent utiles à leurs intérêts d'ordre moral et matériel.
- **Informier** le public sur l'évolution des problèmes concrets des jeunes, des adultes, des familles en difficulté et des personnes handicapées.
- **Organiser** des actions de formation et d'insertion professionnelle en entreprise.
- **Développer** les compétences des jeunes et adultes handicapés.
- **Protéger et défendre** les intérêts des personnes vulnérables, en respectant leur choix de vie.
- **Proposer** des interventions à domicile.
- **Construire** avec les usagers, en s'inspirant du projet associatif et de ceux des services, des projets personnels, individualisés, adaptés à chacun.



Proposer soutien et accomp

Pour conduire ses missions, la Sauvegarde a mis en place 4 secteurs d'actions qui répondent aux besoins de ses différents publics.

➤ Centre spécialisé du Val d'Yon

Institut Médico-Educatif (IME)

Il reçoit sur notification d'une Commission Départementale, en internat ou semi-internat, des garçons et filles âgés de 12 à 20 ans présentant une déficience intellectuelle légère et :

- assure une mission éducative, pédagogique et thérapeutique adaptée à chacun ;
- favorise l'épanouissement de chaque jeune et lui donne une autonomie maximale dans la vie quotidienne, sociale et professionnelle ;
- développe des actions visant à l'insertion socio-professionnelle.

Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)

Il accompagne sur notification d'une Commission Départementale des garçons et filles âgés de 6 à 20 ans, présentant une déficience intellectuelle légère, scolarisés en milieu ordinaire (CLIS-UPI-SEGPA) ou en situation de formation professionnelle ou encore en alternance (AFPA-CFA-GRETA). Il leur apporte les aides et soutiens éducatifs et médico-psychologiques permettant leur intégration en milieu ordinaire.

Pour chaque jeune accueilli et accompagné à l'IME comme au SESSAD, un projet personnalisé est établi et réajusté régulièrement, en association avec la famille.

Organisation et compétences

L'ensemble des prestations proposées par l'IME et le SESSAD est assuré par des équipes pédagogiques (enseignants, éducateurs techniques, moniteur EPS), éducatives (moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés), thérapeutiques (psychiatre, psychologue, psychomotricienne, orthophoniste, infirmière) et les services généraux et administratifs (veilleur de nuit, entretien, maintenance, cuisine, secrétaires, comptable) sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement.



➤ Util'85

Établissement et Service d'Aide au Travail (ESAT)

Il reçoit sur notification d'une Commission Départementale, des adultes hommes et femmes présentant une déficience intellectuelle légère. Cet Établissement et Service d'Aide au Travail "hors les murs" a une double finalité :

- Faire accéder à une vie sociale et professionnelle, des personnes handicapées, momentanément ou durablement incapables d'exercer une activité professionnelle.
- Permettre à ces mêmes personnes d'accéder au milieu ordinaire de travail (entreprise ordinaire ou entreprise adaptée).

L'ESAT est donc simultanément :

- Une structure de travail, il se rapproche à cet égard d'une entreprise.
- Une structure médico-sociale dispensant les soutiens requis par l'intéressé pour son adaptation.

Pour chaque adulte, un projet personnalisé est établi et réévalué régulièrement.

Entreprise Adaptée

Elle recrute sur orientation d'une Commission Départementale des adultes hommes et femmes dont la capacité de travail est égale ou supérieure au tiers d'un ouvrier valide.

Elle propose des conditions particulières d'emploi en terme de :

- poste de travail adapté,
- rythme de travail spécifique,
- accompagnement personnalisé pour une intégration dans l'entreprise ordinaire à la demande de l'adulte.

Organisation et compétences

Ces deux structures d'Util'85, animées par une équipe administrative et d'encadrement, sont réparties sur les bassins d'emploi les plus importants du département.

Chaque équipe est encadrée par un professionnel confirmé dans les activités proposées.



agnement

► Service Milieu Ouvert

Le SMO exerce des activités au service de la protection de l'enfance, de l'aide et du soutien à la famille. Les interventions du service sont à durée déterminée, et répondent à des missions du Conseil Général ou du Tribunal de Grande Instance.

Mesure administrative

Accompagnement Educatif (AcE) : mesure décidée par le Conseil Général, à la demande de la famille, visant à protéger l'enfant en risque de danger et proposant aux parents signataires d'un contrat avec le service de l'Aide Sociale à l'Enfance, un accompagnement dans leurs fonctions éducatives auprès de leurs enfants.

Mesures Judiciaires ordonnées par le Juge des Enfants

Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) : cette mesure vise à protéger l'enfant en danger dans sa famille, tout en apportant aide et conseil aux parents.

Investigation et Orientation Educative (IOE) : à la suite de signalements, cette mesure permet de recueillir des informations approfondies sur la situation de l'enfant et de sa famille, pour aider le Juge dans sa décision.

Enquête Sociale (ES) : cette mesure a pour but d'informer le Magistrat, et d'évaluer sur une courte durée, les hypothèses de danger encouru par l'enfant, posées à l'origine du signalement.

Point Rencontre

C'est un lieu d'accueil provisoire "neutre" où sont renouées les relations entre les parents et les enfants dans une situation de séparation de couple, quand l'exercice du droit de visite a été interrompu ou est conflictuel, sur ordonnance du Juge aux Affaires Familiales ou du Juge des Enfants.

Médiation Familiale

Une médiation familiale est possible pour les conjoints en conflit, qui sont orientés sur ce service par le Juge aux Affaires Familiales ou qui engagent volontairement cette démarche.

Organisation et compétences

Le Service est organisé territorialement en 9 antennes sur l'ensemble du département. Il utilise les compétences d'équipes pluridisciplinaires médico-éducatives, sociales, psychologiques, ainsi que du personnel d'encadrement et administratif.



► Service des Tutelles

Mesures de Protection de l'Enfance (Juge des Enfants)

Tutelles aux Prestations Sociales Enfants, ordonnées afin de garantir les besoins élémentaires de l'enfant en assurant la gestion des Prestations Familiales et l'action éducative budgétaire en direction des parents.

Mesures de Protection des Adultes (Juge des Tutelles)

Tutelles aux Prestations Sociales Adultes, ordonnées afin d'accompagner l'adulte vers un retour à l'autonomie (financière, sociale et administrative) en assurant la gestion des Prestations Sociales Adultes et l'action éducative budgétaire.

Tutelles aux Majeurs Protégés

Ordonnées afin de protéger les intérêts personnels et patrimoniaux de personnes vulnérables, en assurant la gestion complète du patrimoine et faisant valoir les droits de la personne protégée :

- **Mandat Spécial :** mesure d'urgence et provisoire.
- **Curatelle simple ou renforcée :** mesure de conseil et assistance avec gestion du budget pour les curatelles renforcées.
- **Tutelle :** mesure de représentation dans tous les actes de la vie civile avec gestion du budget.
- **Enquêtes Sociales Tutelles :** prononcées afin d'informer et d'éclairer le Juge avant toute prise de décision.

Organisation et compétences

Trois équipes pluridisciplinaires délocalisées, composées de délégué(es) à la Tutelle, de personnel administratif, de soutien et d'encadrement, s'appuyant sur des compétences multiples, afin de créer du lien entre les partenaires des secteurs sociaux, financiers, médicaux et juridiques. Actions conjointes avec les deux autres associations tutélaires du département.



DES ETAPES...

En 45 ans, l'Association aura créé 14 services ou établissements différents dans le champ de la Protection de l'enfance, des Tutelles, de l'Education spéciale, de la Prévention, de l'Insertion, ou encore du Travail protégé et adapté, et accompagné plusieurs milliers de personnes, enfants, adolescents, et adultes en difficulté.

1958

- Création de l'Association avec le soutien de l'U.D.A.F, la C.A.F, la M.S.A et le Juge des Enfants, en vue de la création et de la gestion du service de Tutelles aux Prestations Sociales Enfants. Ce service s'étendra en 1977 aux Tutelles aux Prestations Sociales Adultes. Adhésion à l'ARSEA.
- Président : Georges BOUGAULT.

1963

- Création du Service d'Assistance Educative en Milieu Ouvert (A.E.M.O), qui s'étend en 1982 aux mesures d'Investigation.

1971

- Ouverture de l'Etablissement d'Education Spécialisée "Les Peupliers", devenu en 1994 "Centre Spécialisé Val d'Yon" (IME).

1989

- Présidente : Anne YOU.

1990

- Création d'un Service de Prévention Spécialisée.

1991

- Création de la Direction Générale. Directeur général : Michel HAY
- Ouverture du Point Rencontre, du Centre d'Aide par le Travail "Util'85" et du Service Insertion.

1993

- Président : Roger ROILAND.

1994

- Création de l'Atelier Protégé "Util'85" et du Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile "Val d'Yon".

1997

- Ouverture d'une unité Tutelles et Curatelles d'Etat aux Majeurs Protégés, et en 1998 des Enquêtes Sociales Tutelles.

1999

- Directeur général : Didier WUSTNER.

2000

- Charte et Projet Associatif.
- Création du service d'Enquêtes Sociales Enfants.

2001

- Projets des Etablissements et Services et engagement des Démarches Qualités.

2002

- Signature, pour les services Tutelles, d'une Charte Inter-associative entre l'APAJH (ARIA), l'UDAF et la Sauvegarde.

2004

- Reprise de l'activité de Médiation Familiale.
- Président : Bernard CHIFFOLEAU.

2005

- Évolution des statuts (objet de l'Association).

2006

- Reprise du restaurant « Le Val d'Yon » Entreprise Adaptée.
- Bilan du projet associatif quinquennal.

2007

- Nouveau Projet Associatif
- Projet de Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.

➤ Direction générale

Organe exécutif de la politique associative, ce service est chargé d'animer, de coordonner, de gérer et d'administrer l'Association (Ressources Humaines, Finances, Projets), dans un sens prospectif. Il est au service de l'ensemble des établissements et services dans un rôle de conseil et de contrôle.

La Direction Générale met en œuvre le Projet d'Association. Elle applique les décisions du Conseil d'Administration et en contrôle l'exécution, assure son secrétariat, et est garante de la cohérence des actions.

Elle représente l'Association auprès de toutes les instances publiques, autorités de tarification, organismes privés, associatifs, fédérations nationales, etc.

Composée d'une équipe administrative et comptable, elle est dirigée par un Directeur Général, lui-même nommé par le Président et agissant par délégation de ce dernier pour diriger l'ensemble associatif.